










BULLETIN COMMUNAL 2011

COMMUNE DE POSTROFF

Postroff - Décembre 2011

BULLETIN COMMUNAL

COMMUNE DE POSTROFF

Sommaire :



Dans ce numéro :

Le mot du maire	2
Les décisions du conseil municipal	2
Les chiffres	5
Les travaux réalisés	6
Les projets	11
Fleurissement	13
Fête des personnes âgées	14
Etat civil	15
Du côté de l'école	16

Le mot du maire

Chers concitoyens,

C'est avec un peu de retard que je me permets au nom de mon conseil municipal et moi-même, de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2012, une bonne santé et beaucoup de bonheur. Nous avons une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés au courant de l'année écoulée ou qui souffrent et luttent contre la maladie, quel que soit leur âge.

L'année 2011 vient de s'écouler. Elle laissera en mémoire la réhabilitation de la ruine du 28 de la rue principale en trois logements et la rénovation de la maison de l'école. (voir détails dans les pages de ce bulletin).

Un printemps très sec, défavorable aux agriculteurs, un été médiocre pour les festivités, un automne appréciable pour ses très belles journées ensoleillées…

Pour ce qui concerne le bénévolat dans le village, je ne peux qu'encourager et remercier celles et ceux qui œuvrent discrètement pour l'embellissement et l'entretien des abords de leurs habitations, voire des espaces publics. Voici maintenant dix ans que notre école a été rouverte et rénovée. Cette année, les planches de rives en novo pan ont été recouvertes par une tôle pré laquée sur 45 mètres linéaires pour un coût modique de 392 €, afin de conserver sa longévité. De même, il a été procédé à la réfection du crépi à l'entrée de la cuisine et du macadam dans la cour d'école, dépenses qui ont été incluses dans le projet de rénovation de la ruine.

Toujours dans le contexte du bénévolat, cette année, je souhaite redonner de la couleur à l'école et à l'abribus. Enfin, il est nécessaire de rénover le logement de la mairie dont M. BOCH et Melle HAUER viennent de résilier le bail de location. Les travaux débuteront à la fin du mois de janvier et je fais appel à toutes personnes du village souhaitant prêter main forte pour des travaux de tapisserie, peinture, électricité, carrelage… merci de vous faire connaître pour l'organisation du chantier, prenez l'exemple du logement de l'école. (voir page 9 de ce bulletin).
Je souhaiterais procéder de la même manière pour la réfection de la peinture de l'école et de l'abribus pendant les vacances d'été et je redoute de me retrouver seul une fois de plus pour faire face à ces travaux.

Pour ce qui concerne le respect de la réglementation de l'urbanisme et du code civil, je regrette que certaines personnes en fassent abstraction alors que la commune reste toujours responsable en cas d'accident.
Au tout début de cette nouvelle année, je me dois toutefois de rester optimiste et me permets de souhaiter une certaine mobilisation de soutien dans la lourde tâche qui est la mienne et pour laquelle je ne m'étais pas préparé.

Ernest Holtzscherer

Séance du 28 janvier

Monsieur Chrétien CHRISTMANN démissionne de ses fonctions de 2ème adjoint ainsi que de son mandat de conseiller municipal en date du 4 décembre 2010. Le conseil décide de ne pas remplacer le poste d'adjoint devenu vacant.
Le conseil municipal est favorable à la création par la Communauté des Communes du Pays de Fénétrange d'une **Maison de la Culture d'intérêt communautaire** et lui en confie la gestion .

Le Tribunal de Grande Instance de Metz par jugement du 5 janvier 2011 décide de **condamner sous astreinte la commune de Postroff à réaliser les travaux d'urgence à l'immeuble en ruine du 28 rue principale** et d'accorder à M. WILHELM : 220 € HT au titre de la reprise de l'enduit, 942,67 € HT au titre de la perte de céréales, 1.000 € au titre de dommages et intérêts et 1.000 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile. Il est décidé de ne pas se pourvoir en appel.

Monsieur le Maire **est autorisé à recruter** des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles.
En ce qui concerne les travaux de réhabilitation de l'immeuble communal sis 28 rue principale puis l'examen des offres après négociation Monsieur le Maire est autorisé à signer **les marchés publics.**
Le conseil municipal approuve le **devis relatif aux travaux sylvicoles à réaliser en forêt communale** en 2011 pour un montant HT de 3.059 € (3.658,56 € TTC).
Le conseil municipal fixe le tarif de la **location de la salle de motricité à 90 €** à partir du 1er février 2011.

L'intégralité des procès-verbaux peut être consultée en mairie ou sur le site Internet de la commune



Séance du 24 février

Le Conseil Municipal approuve **le compte administratif** ainsi que le compte de gestion pour l'année 2010

Budget communal
Dépenses de fonctionnement : 79 888 €
Recettes de fonctionnement : 145 259,35 €
soit un excédent de **65 371,35 €**
dépenses d'investissement : 106 926,14 €
recettes d'investissement : 110 738,58 €
soit un excédent de **3 812,44 €**
excédent global : 69 183,79 €

Budget annexe assainissement
Dépenses d'exploitation : 5 963,38 €
Recettes d'exploitation : 13 930,06 €
soit un excédent de **7 966,68 €**
dépenses d'investissement : 0 €
recettes d'investissement : 55 454,62 €

Le conseil municipal fixe la **redevance d'assainissement** à 3,15 € le M3 pour les 10 premiers m3 consommés puis 1,10 € le m3 pour les m3 suivants, tarif auquel seront appliqués les abattements relatifs aux exploitations agricoles selon l'arrêté n° 96 DDAF 3 - 017 du 19.2.1996.
Par ailleurs, le taux à reverser à l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour la redevance pour modernisation des réseaux de collecte fixé par celle-ci est de 0,219 cents le m3 et figurera séparément sur la facture.

Le résultat de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2010 de 65 371 € sera affecté au compte 1068 pour les restes à réaliser tandis que les résultats de la section assainissement seront affectés en report à nouveau en section d'exploitation pour 7 966 € en section d'investissement pour 55 454 €.

Les nouveaux statuts du **SMIVU de l'Ischhal**, suite à l'extension des compétences du syndicat aux affluents de l'Isch et du Bruchbach et sa transformation en syndicat mixte à la carte sont approuvés.

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL **un emprunt d'un montant de 180.000 €** qui sera remboursé en 80 trimestrialités constantes en capital et en intérêts de 3.308,08 € au taux fixe sur 20 ans de 4,10 %.

Le conseil municipal approuve **le projet d'aménagement de placette sur la parcelle 10 dans la rue de Fénétrange**

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs pour l'année 2011 :

Le conseil municipal, après délibération, **décide d'augmenter les loyers des logements communaux** pour 2011 dans les limites fixées par la loi et conformément à l'indice de référence des loyers qui seront donc les suivants :
loyer du logement communal du 1er étage de la mairie 227,58 €/mois
loyer du logement de l'école 346,37 €/mois

Le conseil municipal, compte tenu de l'impossibilité de recouvrement, **décide d'admettre en non-valeur, la somme de 747,10 €** correspondant à des créances d'assainissement dues par M. BREHM Lothaire pour les années allant de 2006 à 2009.

Séance du 17 juin

Le conseil municipal des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de **l'élection des sénateurs** : M. HOLTZSCHERER Ernest, délégué ; MM HIRAULT Alexandre, WILHELM Léon et D'ANDREA Pascal, suppléants.

Sur demande de M. le Sous Préfet, le conseil municipal modifie la **redevance assainissement** comme suit : mise en place d'une part fixe de 21,50 € et d'une part variable de 1,10 le m3. Le conseil municipal Décide la **destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2012** à savoir, la coupe des parcelles 2, 16 et 17 en totalité.

Condamnation de la commune, suite…
Le conseil municipal est informé que la commune se voit encore condamnée aux frais de la procédure de référé et accepte une transaction visant à éviter une nouvelle assignation. Les frais auxquels la commune est condamnée dans l'affaire opposée par M. WILHELM Lucien sont donc de 5.172,46 €. Le conseil regrette toutefois que le TGI ait décidé de condamner la commune pour des faits datant de l'époque précédant son entrée en propriété des lieux d'autant plus que les travaux de consolidation ordonnés par l'expert du plaignant ont été réalisés dans les délais.
Par ailleurs, le conseil déplore que la population ait à supporter le coût d'une indemnisation qu'elle trouve injustifiée et qui représente une part importante du budget communal déjà très restreint.

Séance du 28 avril

La part communale des impôts locaux n'augmentera pas.

Le conseil municipal adopte **le projet d'aménagement d'un parking handicapé et d'une rampe d'accès** sur la parcelle 12 dans la rue principale.
Le conseil municipal accepte de prendre en charge pour moitié les frais de 111,99 € engagés à l'occasion de **l'opération nettoyage de printemps** du 25 mars 2011.

Pour la salle polyvalente, le conseil municipal fixe **le tarif de location** des tables à 3€ (forfait par table avec 6 chaises) ainsi que la vaisselle et les couverts pour 2€ (forfait pour 6 personnes).



Pour la vente du bois de nettoyage aux particuliers la mise à prix en cas de vente aux enchères est fixée à 10 € le stère.

Il approuve l'inscription à l'état d'assiette pour l'exercice forestier 2013 des coupes en parcelles 8 et 12.

Le conseil accepte la proposition de schéma intercommunal de Monsieur le Préfet avec **l'intégration de la commune de Sarraltroff dans la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange** pour éviter l'éclatement de celle-ci.

Séance du 19 août

Le conseil municipal émet un avis défavorable sur la proposition de fusion entre le **SMIVU de l'Ischthal et du SIVU de la Sarre Bas-Rhinoise car** les 2 syndicats gèrent 2 cours d'eau de tailles et de types différents : la Sarre est un cours d'eau domanial et l'Isch est un cours d'eau non domanial tandis que pour l'instant les 2 syndicats fonctionnent bien techniquement et financièrement et qu'un regroupement compliquerait la gestion « quotidienne » du syndicat.

Le conseil déclare **l'extension de la zone artisanale de Fénétrange d'intérêt communautaire** et autorise le Président de la C.C.P.F. a effectuer tous travaux nécessaires à l'aménagement de parcelles au Lieudit Léonhardsmatt.

le conseil municipal accepte le rapport annuel 2010 portant sur le **prix et la qualité du service public d'élimination des déchets** ainsi que celui concernant le **Service public de l'assainissement** collectif.

Il autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour une durée de quatre ans pour la **prestation d'appui technique pour l'exploitation de la station d'épuration**.

Le conseil municipal **admet en non-valeur la somme de 36,41 €** correspondant aux redevances d'assainissement dues par Monsieur HOFER Joseph pour la maison n°18 rue principale pour les années 2009 et 2010.

Séance du 29 septembre

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, **la taxe d'aménagement au taux de 1%.**
Le conseil municipal décide de louer **le logement communal du 29 rue principale** à Monsieur et Madame Steve LEDIG à compter du 1er décembre.

Le conseil municipal charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour le compte de la collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour couvrir les risques statutaires du personnel. (Remboursement entre autres à la commune des prestations d'arrêt de travail versées aux agents).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, pour cause de cessation d'activité, Monsieur Gérard WILHELM a résilié son bail rural pour les parcelles communales qu'il louait à la commune, à savoir : Fuchsbuehl P/31 S 5 d'une surface de 101,29 ares Eschwiller P/44 S/4 BUEHL de 36,42 ares. L'ensemble des exploitants agricoles installés dans la commune ayant été consultés pour leur proposer de reprendre ce bail, plusieurs offres ont été déposées. Compte tenu de la grande disparité entre les tarifs proposés qui vont jusqu'à 10 €/l'are pour l'un d'entre eux et étant donné l'article L411-11 du Code rural stipule que le loyer des terres nues est fixé en monnaie entre les maxima et les minima arrêtés par l'autorité administrative et qu'à défaut d'accord amiable, le tribunal paritaire des baux ruraux fixe le nouveau prix du bail, compte tenu des éléments cités précédemment, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de réunir les exploitants agricoles ayant déposé une offre afin de procéder à une négociation en vue de l'attribution de ces terres en privilégiant toutefois les agriculteurs déjà installés dans la commune.

Séance du 15 décembre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de louer le logement communal du 21 rue principale (1er étage de la mairie) à Monsieur Alexandre LAURENSON et Mademoiselle Aurélie SCHNEIDER, actuellement domiciliés à POSTROFF, 23 rue principale, ceci à compter du 1er mars 2012 et autorise le Maire à signer un bail de location d'une durée de six ans. Le loyer est fixé à 400 € par mois avec une caution d'un mois.

Le conseil municipal, après délibération, approuve les modifications budgétaires suivantes :

article	dépense	recette	destination
2135	11 000		Aménagement éléments de cuisines et de salles de bains dans logements communaux
2117	3 000		Travaux d'investissement en forêt
2313	6 000		Travaux de bâtiments communaux
1321		20 000	Subvention exceptionnelle ministère de l'intérieur
TOTAL	**20 000**	**20 000**	

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population qui a eu lieu du 20 janvier au 19 février 2011 a donné les résultats suivants :
La population du village est de 207 habitants auxquels s'ajoutent 3 personnes comptées à part ce qui fait 210 habitants (contre 201 en 2006).

Les résultats peuvent être consultés en intégralité sur le site internet de l'INSEE sur : **Insee.fr** à la rubrique « recensement de la population ».

Merci à tous les habitants pour leur accueil, leur participation à ce grand comptage et à leur disponibilité.

Les chiffres

Le budget communal

BUDGET COMMUNAL 2011

FONCTIONNEMENT

art.	DEPENSES	prévision
011	charges à caractère général	37 308,00
012	charges de personnel	39 724,00
014	atténuation de produits	7 502,00
65	autres ch. de gestion courante	15 759,00
66	charges financières (dont intérêts des emprunts)	7 200,00
67	charges exceptionnelles	750,00
	total opérations réelles	**108 243,00**
023	virement à l'investissement	14 595,00
042	opér.ordre fonctionnement	2 135,00
	total opérations d'ordre	**16 730,00**
	total dépenses fonctionnement	**124 973,00**
002	déficit reporté	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**124 973,00**

art.	RECETTES	prévision
013	remboursement emploi aidé école	9 619,00
70	produits (bois, chasse, redev.)	16 941,00
73	impôts et taxes	36 860,00
74	dotations et particip. (Etat...)	50 553,00
75	autres produits (immeubles...)	11 000,00
76	produits financiers	
	total opérations réelles	**124 973,00**
043	opér.ordre fonctionnement	0,00
	total opérations d'ordre	**0,00**
	total recettes fonctionnement	**124 973,00**
	restes à réaliser	
002	excédent reporté	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**124 973,00**

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	restes à réaliser	Crédits Nouveaux
1641	emprunts		16 100,00
21.	aménagement de terrains, ,,,	1 300,00	800,00
..	achat de mobilier, équip. Div,,,		
2313	TRAVAUX DE BATI-MENTS	365 400,00	68 729,00
020	dépenses imprévues		
	total dépenses réelles	**366 700,00**	**85 629,00**
	restes à réaliser		366 700,00
001	déficit reporté		0,00
	TOTAL INVESTISSE-MENT		452 329,00

	RECETTES	restes à réaliser	Crédits Nouveaux
10222	TVA sur investiss. De N-1		6 270,00
1068	affectation résultat fonct. 2010		65 371,00
13	subventions	157 772,00	22 374,00
1641	emprunts		180 000,00
	total recettes réelles	**157 772,00**	**274 015,00**
021	virement de la section de fonctionnement		14 595,00
040	transferts entre sections		2 135,00
	total recettes d'ordre		**16 730,00**
	total recettes de l'exercice		**290 745,00**
	restes à réaliser		157 772,00
001	excédent reporté		3 812,00
	TOTAL INVESTISSEMENT		452 329,00

le budget de l'assainissement

BUDGET SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2011

EXPLOITATION

art.	DEPENSES	prévision
011	charges à caractère général	11 966,00
012	charges de personnel	0,00
014	atténuation de produits	1 263,00
65	autres ch. de gestion courante	1 100,00
66	charges financières (dont intérêts des emprunts)	0,00
67	charges exceptionnelles	1 100,00
	total opérations réelles	**15 429,00**
023	virement à l'investissement	0,00
042	opér.ordre fonctionnement	3 900,00
	total opérations d'ordre	**3 900,00**
	total dépenses fonctionnement	**19 329,00**
002	déficit reporté	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**19 329,00**

art.	RECETTES	prévision
70	redevances assainissement	11 363,00
	total opérations réelles	**11 363,00**
043	opér.ordre fonctionnement	0,00
	total opérations d'ordre	**0,00**
	total recettes fonctionnement	**11 363,00**
	restes à réaliser	
002	excédent reporté	7 966,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**19 329,00**

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	restes à réaliser	Crédits Nouveaux
2313	travaux		59 354,00
	total dépenses réelles	**0,00**	**59 354,00**
	restes à réaliser		0,00
001	déficit reporté		0,00
	TOTAL INVESTISSEMENT		59 354,00

	RECETTES	restes à réaliser	Crédits Nouveaux
	total recettes réelles	**0,00**	**0,00**
040	transferts entre sections		3 900,00
001	excédent reporté		55 454,00
	TOTAL INVESTISSEMENT		59 354,00

Les travaux réalisés

Pour qu'une ruine devienne habitation...



Voici maintenant trois ans que nous avons entrepris de résorber cette ruine au centre du village.
La route était longue et sinueuse semée d'obstacles difficiles à franchir. Mais nous voilà sur la dernière ligne droite.

En janvier 2009, un premier projet sommaire a été présenté à Monsieur Alfred POIROT, Conseiller Général et à Monsieur François HARMAND, représentant le Département en vue de savoir dans quelle mesure une telle opération pourrait être aidée. L'estimation du coût de ces travaux n'était pas connue et le conseil municipal était très réticent quant à sa réalisation.

En mai – juin 2009, nous avons organisé une consultation d'architectes. C'est en juillet 2009 que nous retenions le cabinet VALENTIN de Sarrebourg qui nous présente une étude estimative à la fin de l'année.





De janvier à juillet 2010 nous engageons une véritable campagne de persuasion auprès des différents financeurs potentiels. L'appui de Monsieur le Sous-préfet Christian MULLER devient alors décisif. Il croit en notre projet et nous accorde au nom de l'état, une aide inespérée de 79 975 € qui vient compléter la dotation de 46 498 € allouée à la commune au titre du Pacte 57 (2008-2011) par le Département de la Moselle et celle de la Région Lorraine de 46 498 € obtenue après d'âpres négociations tant l'opération déviait de leurs programmes habituels.

Une décision de justice condamne la commune au bénéfice de Mr Lucien WILHELM, propriétaire de la grange voisine bien qu'une action de sécurisation soit entreprise en coupant les poutres menaçant de tomber et en réalisant un chaînage des faîtières.

UNE ENTREPRISE PERILLEUSE…



Un premier appel d'offres est alors lancé au cours de l'été 2010 et les résultats tombent en septembre : un dépassement du projet de près de 80.000 €
Il a donc fallu revoir certaines composantes du projet et organiser un second appel d'offres au mois de décembre. Celui-ci sera le bon, il permettra de respecter le budget.

Une dernière très bonne nouvelle permettra en janvier 2011 d'obtenir enfin l'accord du conseil municipal pour la réalisation de ces travaux, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € appuyée par Monsieur le Député Alain MARTY.

Le montage financier sera alors finalisé par un emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel de Fénétrange remboursable sur 20 ans au taux fixe de 4,10 %.
Les travaux débutent en mars 2011…



Pour ne prendre aucun risque, des traverses sont immédiatement installées.





Il a été nécessaire de démolir le pignon de la maison attenante afin de pouvoir installer la grue et pour éviter tout risque d'effondrement.

Tandis que c'est Ernest Holtzscherer qui au cours de l'automne, a aménagé l'ensemble du sous-sol, crépissage, carrelage, peinture, …







Les travaux avancent grâce à un printemps propice et le planning est respecté, du moins pour 'instant…



Le logement du rez de chaussée a été d'ores et déjà réservé tandis que les deux logements de Type F3 des étages supérieurs seront proposés à la location dès le 1er mars 2012.
Tous les 3 logements disposent d'une terrasse, d'une cave spacieuse, de cuisines et salles de bains équipés, d'un chauffage électrique performant.



Les abords de l'immeuble seront aménagés (place arrière, parking handicapé sur l'avant)

EN CE QUI CONCERNE LE FINANCEMENT...

Le coût d'aménagement des logements dans l'immeuble communal du 28 rue principale ainsi que l'aménagement des abords : placette rue de Fénétrange et parking handicapé ainsi que les raccords avec les immeubles voisins, s'élève à un total de 442 910 € TTC.
Ces travaux seront financés par 215 275 € de subventions, 180 000 € d'emprunt qui sera couvert par les loyers, 3 453 € de reversement de TVA sur les abords et 44 182 € de fonds propres de la commune.

Bardage à l'école

Les planches de rives en novo pan ont été recouvertes par une tôle pré laquée sur 45 mètres linéaires pour un coût modique de 392 €, afin de conserver sa longévité





7 juillet, Monsieur le Sous-préfet Christian MULLER en visite à Postroff

(voir photo en 1ère page)

Accueilli en mairie par Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint, Monsieur le Sous-préfet a découvert le village et son histoire grâce à une présentation vidéo dans laquelle ont également été retracés, les réalisations et travaux en cours.

Les élus ont ainsi remercié le représentant de l'état pour sa confiance et son soutien dans le projet de réhabilitation de l'immeuble en ruine qui bénéficie d'une aide au titre de la dotation globale d'équipement 2010.

C'est aussi grâce à lui que les travaux d'aménagement d'une placette seront possibles dans la rue de Fénétrange grâce à une subvention de 35 % .

S'agissant des projets à venir, hormis des travaux de voirie et d'aménagement de trottoirs ainsi que la mise aux normes du système d'assainissement dans lesquels l'état n'intervient cependant pas,

Monsieur le Maire a présenté à Monsieur le Sous-préfet, un devis de l'église protestante dont la charpente nécessite une intervention importante tandis que des ardoises menacent d'ores et déjà de tomber.

Sans pour autant en garantir la recevabilité, Monsieur Muller a donné aux élus l'assurance que ce dossier sera examiné avec bienveillance au regard des demandes présentées par les autres communes et en fonction des orientations prioritaires.

LES LOGEMENTS COMMUNAUX



Comme si un chantier d'envergure ne suffisait pas, la résiliation inattendue du bail de location du logement de l'école s'ajoute encore aux responsabilités communales. Connaissant l'état intérieur de la maison, un dilemme se pose alors à nous : faire appel à des professionnels et leur confier les travaux indispensables à savoir chauffage, électricité, sanitaire, carrelages et peintures sans obtenir de subventions car il s'agit du domaine privé de la commune, tout ceci pour un coût inestimable…
Ou bien laisser à l'abandon cette maison dont l'aspect extérieur est neuf ?



Deux familles ont visité les lieux et le conseil, fort de l'argumentation de son maire, décide de le louer à Monsieur Steve LEDIG qui est originaire de Postroff et qui accepte de se consacrer aux travaux tandis que la commune se charge de financer les matériaux.









Les travaux de réfection complète de l'électricité, du sanitaire sont assurés par le maire efficacement épaulé par ses fils, Alexandre pour la dépose des papiers, carrelage et tapiflex et Matthieu qui se charge de la pose d'une cuisine entièrement équipée, de la réfection des placards, du carrelage des sols WC et bain. Ils épaulent également le reste de l'équipe pour d'autres travaux, comme la pose des socles et baguettes d'angles, la pose de placo-plâtre et autres finitions. La famille LEDIG et ses amis ont réalisé le carrelage des murs WC et bain, la tapisserie et peinture, la pose des parquets et autres finitions sans oublier le grand nettoyage de la maison.









En contrepartie de cette participation bénévole aux travaux par la famille des locataires, la Commune renonce à deux mois de loyer qui est fixé à 400 € hors charges par mois à compter du 1er mars 2012.

Se sont tout de même 8 000 € de matériel qui ont été investis dans ce logement qui se trouve maintenant entièrement rénové.









L'équipe ayant réalisé les travaux du 1er au 24 décembre, cela a permis à la famille d'emménager le 26 décembre avec un pot de bienvenue offert par le maire pour remercier les participants et accueillir les nouveaux arrivants.



Les projets



Le logement du 1er étage de la mairie sera reloué également à partir du 1er mars 2012 et c'est Monsieur Alexandre LAURENSON et Mademoiselle Aurélie SCHNEIDER qui quitteront le presbytère catholique pour s'y installer.

Un devis a bien été réalisé par l'entreprise POINSIGNON de SARREGUEMINES d'un montant de 9 210 € pour un rafraîchissement complet qui s'avère indispensable mais pour faire des économies, Monsieur le Maire, qui a plus d'une corde à son arc, interviendra là aussi et se chargera des travaux épaulé espère t'il, par quelques volontaires. Avis aux amateurs qui pourraient en profiter pour transformer leur « coup de main » en expérience formatrice !

Aménagement d'une placette dans la rue de Fénétrange



En marge de l'aménagement de la ruine, la municipalité va aménager la placette dont elle est propriétaire dans la rue de Fénétrange. L'objectif est de permettre la valorisation de cette espace (environ 300m2) et de permettre l'accès au local technique du futur bâtiment par le biais d'une rampe et potentiellement de garer quelques véhicules.

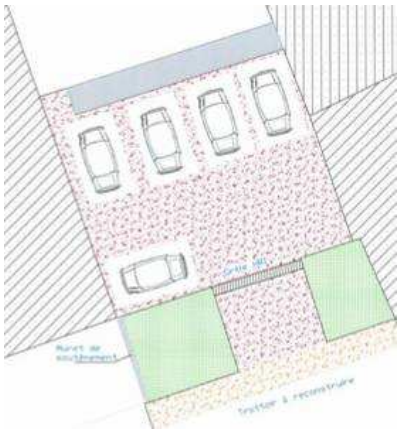

S'agissant du financement, Monsieur le Sous-préfet Christian MULLER a décidé de faire bénéficier la commune d'une subvention d'Etat à hauteur de 35 % tandis qu'une subvention de 30 % sera versée au titre des amendes de police.
Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 4 462 € a également été accordée par Mme la Sénatrice Gisèle PRINTZ.

Aménagement des abords de l'immeuble 28 rue principale avec la création d'une place de parking handicapé

Là aussi, c'est avec le concours de la Direction Départementale des Territoires que la municipalité a pu décider d'aménager les abords de l'immeuble en reconstruction dont le rez-de-chaussée sera équipé pour l'accueil de personnes à mobilité réduite.

De ce fait, la commune aménagera en travaux connexes à la réhabilitation du bâti, une rampe d'accès ainsi qu'un parking au droit du bâtiment pour y permettre l'accès à l'avant avec la conservation d'une largeur de trottoir de 1,40 m.

L'opération sera subventionnée au titre du programme AMENDES DE POLICE à hauteur 30 % .



Le budget des ces deux opérations d'aménagement des abords est par ailleurs intégré au budget total de l'aménagement du 28 de la rue principale.

Un compromis a par ailleurs été signé avec M. WILHELM Lucien, propriétaire du garage voisin. En effet, il fait réaliser l'aménagement de la place devant son garage et un branchement de sa cave arrière, déjà existant, mais défectueux. En contrepartie la commune réalise le branchement de sa gouttière. Le coût supplémentaire sera inscrit dans le lot zinguerie. La commune prend aussi en charge le crépissage des murs WILHELM et ODISIO sur l'arrière de la cour, le coût en sera par ailleurs inscrit dans le lot crépis.

La réfection du toit de l'église protestante



Un diagnostic réalisé au cours de l' année révèle que l'état de la toiture de l'église protestante est préoccupant. En effet, les ardoises se descellent tandis que les planches sont pourries.

Un projet de remplacement de la toiture sera présenté en vue d'obtenir une subvention d'Etat et pourrait être inscrit dans le volet patrimoine du Pacte 57 de la période 2012/2015.

Bon vent au mitron !



Il faisait partie intégrante du village. Toujours joyeux et surtout fiable et ponctuel car il ne manquait jamais de faire sa tournée.

En effet, Richard BREY, installé en 1978 à Niederstinzel, était aussi boulanger itinérant à Postroff, Wolfkirchen et Diedendorf où il se rendait après la cuisson, été comme hiver, dans toutes les conditions climatiques et cela, pendant 32 années. En fin d'année 2010, il est venu à chaque fois.

Nous lui souhaitons à présent une paisible retraite car il espère maintenant se consacrer à la pêche sur les bords de Sarre et participer aux activités du club sport et loisirs de Niederstinzel.



Merci à la Famille HAUER qui a fait don des sapins qui ont orné l'église protestante et l'aire de jeux.

En 2010, c'était la famille JANUS qui avait offert les sapins.



Fleurissement

Malgré un printemps très chaud et très sec, un été doux et pluvieux a été propice à une floraison luxuriante et a quelque peu allégé la charge de l'arrosage.















Fête des personnes âgées



Désormais traditionnelle, cette fête est un évènement qu'aux dires de certains, ils ne rateraient à aucun prix...

Il est vrai que l'équipe municipale avait une fois de plus mis les petits plats dans les grands.

Dès 11h30, les convives s'étaient installés en nombre pour l'apéritif tandis que Monsieur Alfred POIROT, Conseiller Général, regrettait de ne pouvoir rester pour le repas compte tenu de son emploi du temps particulièrement chargé en cette période de l'avent. Dans son discours, il insista sur l'importance des relations humaines telles que cette fête et félicita la municipalité pour son organisation et félicita également les élus pour leur entreprise courageuse en ce qui concerne la réhabilitation de l'immeuble en ruine situé à proximité de l'école.







C'est en effet avec beaucoup de conviction malgré le peu de préparation dont ils ont disposé que les enfants ont présenté un hommage à leurs grands-parents, pour exemple : "Mon grand-père sait dire la météo. Quand il touche sa jambe malade, il sait dire s'il fera beau ou s'il pleuvra demain !"



"Mon grand-père est très fort, il peut enlever ses dents et les remettre !" et, "Mon grand-père dit que ma grand-mère est un vrai journal car elle connait toutes les nouvelles du village !" ou encore : "Mon papi et ma mamie ont plein de rides sur le visage, c'est parce qu'ils ont beaucoup rigolé !"...

Les grands anniversaires



Mme.	ZIMMERMANN	Veuve	WIES	Irma	née le	23/12/1923
Mme.	QUIRIN	Veuve	HOLTZSCHERER	Lydia	née le	11/02/1929
Mme.	BRIGEL	Veuve	WILHELM	Charlotte	née le	28/08/1929
Mme.	WOKAL	Veuve	QUIRIN	Georgette	née le	31/07/1930
Mme.	GIESSINGER	Veuve	GAUPP	Alice	Née le	20/10/1931

ETAT CIVIL

NAISSANCES



Maël, Daniel ODISIO, né le 7 mai 2011, fils de Frédéric et Delphine ODISIO

Elona HÖLL, née le 29 novembre, fille de Christopher HÖLL et de Sonia ROTH

DECES



FREY Vve MAURER Frida, Sophie, décédée le 1er avril à l'âge de 89 ans

WILHELM Vve UNTEREINER Alice, Marie, décédée le 28 juin à 79 ans

HAUER Alfred, Ernest, décédé le 31 août à 76 ans

WILHELM Alfred, décédé le 19 novembre à 82 ans

STUBER Veuve GANGLOFF Amélie, décédée le 5 décembre à 92 ans.

MARIAGES



Le 27 août, mariage de Nadège HOLTZSCHERER et de Eric GIRARDIN à POSTROFF





Le 3 septembre, mariage de Franck GILGERT et de Patricia KNOPF célébré à DANNE-ET-QUATRE VENTS

Du côté de l'école

Tous les ans...

Tous les ans, à la sortie de l'hiver, les élèves depuis la moyenne section aux plus grands prennent le chemin du centre nautique de Sarrebourg. Objectif : se familiariser avec le milieu aquatique, encadrés par leurs enseignants et des parents bénévoles. Si les plus petits sont parfois craintifs dans ce nouveau milieu, les aînés finissent leur cycle natation avec une bonne maîtrise des exercices (sachant nager sur le ventre et le dos, sachant plonger en grande profondeur) et en étant parfaitement à l'aise dans l'eau.



Vendredi 25 mars, l'ensemble des élèves du réseau d'écoles Baerendorf-Postroff s'était fixé une mission :nettoyer la nature dans leur environnement proche, c'est-à-dire le quartier de l'école pour les plus petits, les fossés bordant les départementales et les berges de l'Isch pour les plus grands . Dans leur démarche, ils étaient accompagnés de parents très motivés.

« On a ramassé les déchets que les grandes personnes ont jetés. Moi, j'aurai trop la honte de jeter les ordures n'importe où ! »Yana, ce1

Bien sûr, ces gestes éco-civiques peuvent paraître dérisoires au regard de l'incontrôlable poison invisible déversé à l'autre bout de la planète, mais ils ont le mérite d'exister, ils ont le mérite de sensibiliser et d'éduquer de jeunes générations.

La baisse du volume des déchets trouvés ce jour-là prouve peut-être que dans nos villages, certes un peu reculés, les gens ont compris que notre planète si belle à l'éclosion du printemps mériterait qu'on la respecte un peu plus.



Lucie et Christiane

En juin, Lucie Coltat a quitté notre réseau d'écoles où elle a officié comme aide-maternelle et accompagnatrice de bus.

Durant 4 années, elle a assuré son travail avec beaucoup de sérieux, de professionnalisme, de compétence et en toute discrétion. Elle était unanimement appréciée par les enfants, par les parents et les enseignants.



Depuis la rentrée de septembre, c'est Christiane Nowack qui assure la fonction d'aide-maternelle. Tous les après-midis, elle encadre les élèves de la grande section. Grâce à elle, ils peuvent s'adonner à des activités créatives : peinture, création en volume de toutes sortes en fonction des projets initialisés à l'école.

Sensibilisation au tri sélectif...

Vendredi matin 24 juin, Muriel, ambassadrice du tri est venue nous rappeler comment bien trier nos déchets car pour nous c'est compliqué, en Moselle, on utilise deux poubelles aux couvercles de couleurs différentes et dans le Bas-Rhin, on utilise des sacs de couleurs différentes.

Dans le bac de tri poubelle couvercle vert et sac orange, je peux mettre le papier, le carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique, les canettes en métal, les bombes aérosol l'aluminium.





Dans la poubelle rouge pour Postroff ou sachet bleu pour Baerendorf, je mets les emballages plastiques. Les déchets végétaux, les mouchoirs en papier vont au composteur. Le papier peut être recyclé 10 fois, le verre peut être recyclé à l'infini.

Au printemps, elle reviendra et nous étudierons ce qui se passe à l'intérieur du composteur.

La sècheresse et la chaleur ont avancé la maturité des fruits de plusieurs semaines !



Un verger qui a tout bon !

La sécheresse et la chaleur ayant avancé de plusieurs semaines la maturité des premiers fruits de l'été, les élèves de Postroff ne boudent pas leur plaisir de pouvoir déguster des cerises durant la récréation dans le verger pédagogique situé à côté de l'école. Le verger créé il y a sept ans sur le terrain qui était autrefois le potager de l'instituteur du village comporte une quinzaine d'arbres fruitiers : cerisiers, mirabelliers, quetschers, poiriers, pommiers, néfliers et noisetiers. Il permet d'observer l'évolution de l'arbre au cours des saisons, la formation de ses fruits et surtout de goûter des fruits de chez nous ! Il a pu être créé grâce à une A.E.I.(action éducative innovante) et une aide du Conseil Général.

A l'automne, c'est le moment de manger les fruits de saison. Durant plusieurs semaines, les élèves mangent pommes, poires et quetsches lors de la récréation de l'après-midi.



Dernier jour de classe



Le dernier jour de classe de l'année 2011 s'est terminé par une petite fête de Noël où étaient invités les parents mais aussi les grands-parents qui ne sont pas encore invités par les deux municipalités lors du repas des seniors.

Une fois de plus, après avoir surmonté les premiers moments de trac, les élèves ont pris beaucoup de plaisir à montrer leur savoir-faire. Ils ont

d'abord rendu hommage à leurs mamies et papis, ils ont présenté plusieurs danses folk et ils ont terminé par des chants de Noël et des messages de Paix.

Monsieur le Maire les a remerciés pour leur belle prestation et leur a remis un petit présent au nom de la Municipalité.

Association Sportive de Postroff

C 'est au restaurant que l'ASP a débuté son année 2011, le 20 mars, nous nous sommes attablés "Au relais Fleuri" à Diemeringen pour un dimanche très agréable.

La marche aux pois a eu lieu le 27 mars. 10 km avec halte café-croissants et une bonne soupe aux pois dans la salle de l'école.

Le tournoi de volley, toujours le jeudi de l'Ascension s'était déroulé le 02 juin par une belle et chaude journée. Il y avait moins d'équipes du à l'annulation de l'année passée et tout le monde a pu prendre ses aises sur le terrain et dans une bonne ambiance, l'équipe de Diedendorf a remporté le challenge Steffanus une 2ème fois.

Pour la 27ème marche populaire, c'était plus compliqué, aux côtés des "enfants du Brésil" on a bien pris la douche. En effet, on n 'a jamais eu de telles conditions de vent et de pluie rendant le circuit assez difficile par endroits.

Au nom du comité de l'Association Sportive de Postroff, je vous souhaite une bonne année 2012.

Pour l'A.S.P.
OURY Fabien